

COMPTE -RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
3 juillet 2015

Le 3 juillet 2015, 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte KOCH, Maire.

Etaient présents : Brigitte KOCH, Sylvain FOUBERT, Evelyne GAPENNE arrivée à 18h35, Franck ROSAK, Daniel SOUDAN, Jean-Louis PILARD, Sylvette COFFINIER, Danielle DION, Pierre BRISSY (arrivé à 19h)

Excusés : Céline BONVALET qui donne procuration à Franck ROSAK, Jean - Marc LAMBERT qui donne procuration à Sylvain FOUBERT

Secrétaire de séance : Sylvette COFFINIER

Ordre du jour :

OBJET: DELIBERATION : Droit de préemption parcelles consorts Dellieux Boyeldieu

Madame Koch donne lecture du compte rendu de la réunion de concertation avec Amélie Comont (Chargée de missions Agencement Urbanisme Habitat à la CCA) du 30 juin 2015.

VU l'article L213-3 du code de l'urbanisme qui dispose que « Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire »

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 6 mai 2015 reçu en mairie le 11 mai 2015 concernant les parcelles D428, 339,405 et 347 situées 7 rue de Monflières à Bellancourt d'une superficie totale de 15 717m² et appartenant à M Serge Dellieux, Mme Maryse Dellieux, Mme Christine Dellieux, M Sebastien Henry, M Pascal Boyeldieu, Mme Isabelle Boyeldieu, M Alain Boyeldieu et Mme Nathalie Boyeldieu au prix de 136 714.06€ (FNI)

Considérant que la Communauté de Communes sollicite à son profit l'application de cette disposition en vue de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat social au vue de sa compétence « politique du logement social : action visant à soutenir la création d'un parc locatif à l'échelle intercommunal par une politique d'acquisition foncière »

Et après avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de préempter et autorise la Communauté de Communes de l'Abbevillois, à poursuivre la procédure de préemption pour l'acquisition des biens ci-dessus dénommés.

OBJET: Délibération : choix du prestataire pour effectuer les travaux d'accessibilité du cheminement de l'école

Madame Koch présente les devis et les informations complémentaires fournies par les 3 sociétés suite aux remarques formulées par l'APAVE :

ENTREPRISE	TOTAL HT
STPA	10 050€
EIFFAGE	9870€
BAT EN SOMME	9676.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Bat en Somme.

Mme Dion demande que soit précisé sur le bon de commande un délai pour la réalisation des travaux.

OBJET: DELIBERATION : Octroi d'une indemnité de conseil au comptable des finances publiques

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui prévoit qu'une indemnité de conseil peut être accordée aux comptables qui, à la demande des collectivités, leur fournissent des prestations à caractère non obligatoire, notamment des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

VU l'article 3 de ce même arrêté précisant que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'organe délibérant

Vu les élections de mars 2014

Madame Koch propose d'octroyer une indemnité de conseil à M Jacques Rolland
A l'unanimité le conseil municipal décide d'octroyer une indemnité de 334.91€ brut

Informations diverses

Vente espace Lapierre

Mme Koch fait part au conseil du montant estimé de l'espace Lapierre par les Domaines (sans la partie garage) qui est de 145 000€ avec une marge de négociation de +/- 10%.

Le conseil municipal décide à 6 voix pour (4 contre qui souhaitaient un prix de vente à 159000€ : M. Soudan, M. Pilard, Mme Gapenne, M. Brissy, 1 abstention : Mme Dion) de fixer le prix de vente à 155 000€

Association Prélude représentée par Mme Casimir

Mme Koch explique le projet de Mme Casimir de l'association Prélude d'Abbeville :
L'association touchant une subvention du conseil départemental, elle se doit de monter des projets avec les communes appartenant à la CCA.

L'intérêt du projet (gratuit la 1^{ère} année) est d'organiser sur une soirée des jeux ludiques favorisant la relation parents enfants.

Si cela plait aux habitants l'association prélude pourra organiser d'autres soirées à thèmes (ex Halloween...) ou des ateliers, prêter des jeux pour l'école... moyennant une cotisation

Jurés d'assises

Le conseil municipal procède au tirage des jurés d'assises pour 2016